

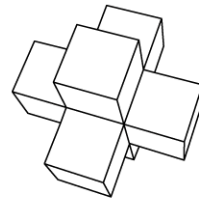
Une Suisse
en mouvement

–

Une Suisse
qui gagne

Position du PRD sur le libre choix de l'école

Papier de position du PRD Suisse
du 18 septembre 2008



La Suisse de l'intelligence

La Suisse de la croissance

La Suisse de l'équilibre

La Suisse de l'ouverture

PRD

Les Radicaux.

www.prd.ch

Revendications du PRD

Depuis toujours, le PRD s'engage en faveur d'un système de formation de toute première qualité, de l'école primaire jusqu'à l'université et aux hautes écoles, en passant par le niveau secondaire. C'est dans cet esprit que le PRD soutient l'harmonisation nationale des systèmes scolaires cantonaux (Concordat HarmoS): un projet aussi urgent que nécessaire. Cette harmonisation accroîtra la qualité de l'école publique qui remplira une tâche de moteur de la formation, de l'intégration et de l'éducation.

Conformément aux décisions de son Assemblée des délégués du 1^{er} avril 2006, le PRD s'implique en matière de formation, notamment sur les points forts suivants :

Davantage d'égalité des chances par l'intégration et l'effort individuel:

Il faut que les enfants de langue étrangère puissent bénéficier de l'enseignement de la langue du lieu avant leur entrée à l'école obligatoire. Ils auront ainsi dès le départ les mêmes chances que les écoliers Suisses. Par ailleurs, il faut développer les structures de jour qui permettent une meilleure intégration de tous les enfants. Les élèves particulièrement doués doivent être stimulés d'une façon ciblée et les enfants en difficulté soutenus individuellement. C'est ainsi que nous donnerons à tous les enfants les meilleures chances pour leur avenir, en fonction de leurs capacités.

Une scolarisation plus précoce, des prestations notées:

Il faut scolariser les enfants dès l'âge de 4 ans révolus, en les plaçant dans une école enfantine ou dans une classe du degré préparatoire, afin de favoriser dès le plus jeune âge leur intégration et leur développement. En outre, il faut instituer un système de notation à tous les de-

grés scolaires (dès l'école primaire), système qui doit être adapté aux objectifs uniformes de la formation dans toute la Suisse. C'est dans l'intérêt des écoliers, de leurs parents et du corps enseignant. La comparaison des prestations stimulera chacun à mieux travailler.

Investir dans la transmission du savoir qui devient une priorité:

Une formation de première qualité et un perfectionnement permanent des enseignants constituent des investissements pour les générations futures. Il faut que les écoles soient dirigées de façon professionnelle, afin que le corps enseignant puisse se concentrer sur la transmission du savoir en classe et sur ses tâches pédagogiques.

La connaissance des langues : une force de la Suisse, nation quadrilingue:

Il faut combattre les interdits linguistiques et commencer l'apprentissage des langues étrangères aussi rapidement que possible à l'école primaire. En Suisse

alémanique, l'enseignement doit être dispensé en allemand standard dès l'école enfantine. Par ailleurs, il faut fixer des exigences de qualité dans toute la Suisse, pour l'apprentissage de trois langues (deux langues nationales ainsi que l'anglais). Ces exigences devront être satisfaites à la fin du cycle de la scolarité obligatoire.

Libre choix de l'école au niveau gymnasial :

Il faut lancer des projets-pilotes ouvrant le libre choix entre les gymnases publics, tout en tenant compte des différences cantonales. Il faut également stimuler la responsabilité et le choix personnel des élèves, tout en les incitant à mieux se préparer pour le niveau secondaire. Enfin, il faut fixer pour les examens de maturité fédérale, des objectifs de résultats uniformes dans toute la Suisse. C'est une condition préalable au libre choix du gymnase par delà des frontières cantonales.

Lors de sa journée du 19 avril 2008, le PRD a en ou-

tre adopté un postulat pour le libre choix entre les écoles publiques :

Par son postulat pour **le libre choix de l'école publique**, le PRD a pour objectif de donner aux parents une liberté de choix aussi large que possible. En effet, il faut qu'ils puissent décider, en toute responsabilité et dans un souci d'égalité des chances, quelle est l'école étatique la plus appropriée aux besoins de leur enfant.

Comparer pour choisir:

Le libre choix exige que l'on puisse comparer les prestations et partant, qu'il existe un système standardisé, permettant de mesurer la qualité des prestations fournies. L'objectif est de permettre d'évaluer et de comparer la qualité des prestations de chaque école, l'engagement des écoliers, ainsi que les compétences et la motivation du corps enseignant. Le libre choix entre les écoles publique pourra être réalisé, dès lors que les prestations de chaque école seront effectivement compa-

rables selon des critères objectifs.

Pas de libre choix sans HarmoS:

Le Concordat intercantonal sur l'harmonisation de l'école obligatoire (Concordat « HarmoS ») constitue le fondement d'un tel système, permettant de comparer les prestations fournies aux niveaux les plus divers. Il prévoit de fixer des standards nationaux de formation qui seront développés et validés sous la responsabilité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Comme les standards nationaux de la formation concernent avant tout les disciplines scolaires, il convient de les compléter par d'autres critères de comparaison. Ces standards généraux de prestation doivent également être développés dans le cadre d'HarmoS. Avec les normes nationales de formation, ils constituent la base pour une comparaison objective des écoles. Si HarmoS n'est pas introduit, il ne sera pas possible de mettre en œuvre le libre

choix sur le plan communal ou cantonal.

Comparer, c'est améliorer les prestations:

Les prestations mesurables et comparables auront pour effet d'accroître la pression sur les écoles, ce qui se répercutera positivement sur la qualité de l'offre scolaire. Les directions d'école y trouveront un véritable stimulant pour améliorer régulièrement leur offre de prestations, pour garantir aux enfants la meilleure instruction possible et pour adapter leurs conditions générales aux besoins des enfants et des parents (par ex. en ce qui concerne l'offre de prise en charge).

Première étape - des projets-pilotes:

A l'instar du libre choix au niveau gymnasial, il faudra mettre en place des projets-pilotes adaptés aux différentes situations cantonales, pour introduire de façon appropriée le libre choix entre les écoles publiques.

Arguments
contre
l'initiative cantonale « OUI à la diversité de l'enseignement pour tous »
(initiative du lobby des parents - www.elternlobby.ch)

Les écoles privées constituent certes un élément important de la formation en Suisse. Pourtant, le PRD ne soutient pas l'initiative du « lobby des parents ». Ce refus ne constitue pas une attaque contre les écoles privées, mais celles-ci ne nécessitent pour l'heure aucune nouvelle intervention étatique.

L'opposition du PRD repose sur les arguments suivants :

Libre choix entre les écoles publiques:

A la différence du « lobby parents », le PRD demande le libre choix entre les écoles publiques et non entre les écoles publiques et privées. Pour les initiants il ne s'agit pas, en première ligne, de permettre le libre choix de l'école, mais surtout d'organiser un soutien de l'Etat aux écoles privées. Le PRD rejette un tel subventionnement des écoles privées qui ne se baserait pas sur un système harmonisé de mesure de la qualité des prestations.

Pas de subventionnement sans conditions-cadres claires:

Un subventionnement des écoles privées présupposerait que les prestations de celles-ci soient comparables, à défaut de quoi on comparerait des pommes avec des poires. Voilà pourquoi le PRD exige que l'on établisse la transparence nécessaire dans ce domaine. A cet égard, les écoles privées peuvent fort bien reprendre à leur compte les tests de comparaison introduits dans les écoles publiques et partant, renforcer le libre

choix. En outre, un subventionnement présupposerait un cadre clair du contenu de l'enseignement. La Suisse est un pays à la culture séculaire : il n'est pas envisageable d'y subventionner des établissements à caractère religieux dans lesquels les enfants verraient leur vision du monde influencés sur des questions aussi importantes que l'égalité entre les sexes, la théorie de l'évolution ou les valeurs fondamentales de notre société. Le Peuple a déjà rejeté sagement de telles propositions, par exemple au Tessin.

Le rôle de l'école publique en politique sociale:

La société ne doit pas se désolidariser et se segmenter. La cohésion entre toutes les couches sociales du pays doit être maintenue et renforcée. A cet égard, l'école publique joue un rôle essentiel. Elle le jouera d'autant mieux si elle est solide et qu'elle axe son action sur l'amélioration et la mesure de ses prestations. La formation de base, l'engagement au travail et l'esprit citoyen cons-

tituent les fondements essentiels de l'école publique. De la sorte, elle empêche toute ségrégation de couches sociales en fonction du type d'école. Une telle ségrégation ne serait bonne ni pour la société ni pour l'économie.

Attention aux transferts de coûts:

Le transfert d'écoliers de l'école publique à l'école privée ne réduirait pas la charge de l'école publique, mais contribuerait à augmenter le budget public de la formation de manière disproportionnée. Les cantons et les communes devraient en effet assumer des frais plus élevés pour soutenir les écoles privées. L'augmentation des dépenses qui en résulterait pour la formation devrait être couverte par des recettes fiscales supplémentaires ou alors compensées par des économies sur le dos des écoles publiques. Or il n'est pas envisageable d'augmenter la charge fiscale ou de diminuer les moyens des écoles publiques.

Pas de privilèges pour des minorités:

Une minorité ne saurait être privilégiée au détriment de la majorité. La famille qui entend placer son enfant dans une école privée doit également en assumer les coûts supplémentaires. C'est pourquoi il ne serait pas justifiable de subventionner des écoles privées au détriment des écoles publiques.

Augmentation de la bureaucratie:

l'intégration des écoles privées dans le système scolaire conduirait automatiquement à davantage de bureaucratie. En effet, il serait nécessaire de créer un nouveau service au sein de l'administration pour délivrer les autorisations d'exercer, élaborer les critères de qualité, exercer les contrôles et organiser les flux financiers. Un tel appareil administratif coûterait des millions, montants qui pourraient être investi bien plus judicieusement en faveur de la qualité de l'enseignement public.

Une entrave pour Har- moS:

l'initiative du « lobby des parents » entrave la mise en œuvre du concordat HarmoS, qui est le projet de réforme le plus significatif dans le domaine scolaire depuis la création des écoles publiques. Au lieu de concentrer les énergies sur l'harmonisation d'un système scolaire public de qualité, on dépense de l'argent et de l'énergie pour discuter de cette initiative.